



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MAI 2018

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20180514-DEL043-18-DE  
Date de télétransmission : 06/06/2018  
Date de réception préfecture : 06/06/2018

### **DELIBERATION N° DEL043-18**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mai à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 7 mai 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

#### **Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J. PAVAN, P. VERRI.

#### **Pouvoirs :**

M. BAH Rahim (Pouvoir Simone BRANON, en date du 10 mai 2018)  
M. BERINGUIER Jean-Marie (Pouvoir à Thierry BARRAL, en date du 9 mai 2018)  
M<sup>me</sup> BREUILLE Michèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 14 mai 2018)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Christine TISON, en date du 14 mai 2018)  
M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 14 mai 2018)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 14 mai 2018)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 14 mai 2018)

#### **Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. DUBOIS Stéphane  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle  
M. PERRIER Yves  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé  
M. SERGENT Claude

**MME GISELE LE CLOAREC A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.**

### **OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée section AM n° 58 pour la réalisation de jardins familiaux.**

**Rapporteur : Jacques FABBRO.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La parcelle cadastrée section AM n° 58 est située rue de la Fontaine. Cette parcelle appartient à EDF.

Ce terrain qui est ouvert au public et aménagé en terrain de football est entretenu par la commune depuis de nombreuses années (tonte).

Il est envisagé l'acquisition par la commune de cette parcelle afin d'y aménager des jardins familiaux destinés aux giérois.

Il convient de formaliser cette acquisition avec EDF convenue au prix de trente mille euros (30 000 €). EDF a confirmé son accord de principe par courrier daté du 14 mars 2018.

Références cadastrales	Superficie	Propriétaire	Prix	Accord du propriétaire
AM n° 58	6 285 m <sup>2</sup>	EDF	30 000 €	14/03/2018

Les frais notariés sont à la charge de la commune.

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 et l'arrêté du 5 décembre 2016 modifiant les modalités de consultation du service des Domaines (dispense pour les acquisitions inférieures à 180 000€),

Vu l'accord d'EDF en date du 14 mars 2018,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AM n° 58, appartenant à EDF au prix de trente mille euros (30 000 €),
- de l'autoriser à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 14 mai 2018.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. VERRI".

Pierre VERRI.